

Haïti

40¢

Sous embargo

Fonds Documentaire IRD
Cote : B* 22804 Ex: unique

Pour obtenir le retour du président élu renversé par un coup d'Etat militaire, l'Organisation des Etats américains et les principales puissances mondiales ont imposé à Haïti un embargo commercial. Bien qu'il n'ait réussi à obtenir aucune reconnaissance diplomatique, le régime de fait a su résister aux pressions nationales et internationales. Ultime épreuve pour l'un des pays les plus pauvres du monde et largement dépendant de l'aide étrangère. Vingt mois de répression, de résistance et d'attente. Une durée imprévue à laquelle les ong haïtiennes et étrangères ont dû s'adapter.

Fonds Documentaire IRD



010022804

ON HAITI/SABARÉA

L'embargo décrété par l'Organisation des Etats américains contre le gouvernement putschiste haïtien pose la question de « l'effet boomerang » des sanctions internationales. Comment alors limiter les effets pervers de certaines décisions diplomatiques ? Et quel rôle doivent jouer les ONG dans de telles situations ?



RON HAVIVISBAAREA

Du « déchoukage » à l'après-coup d'Etat

- 1986**
7 février : départ de J.-C. Duvalier pour la France
- 1987**
29 mars : 98 % des Haïtiens approuvent, par référendum, la nouvelle Constitution.
29 novembre : élections annulées.
- 1988**
17 janvier : fausses élections.
19 juin : coup d'Etat du général Namphy.
17 septembre : coup d'Etat du général Prosper Avril.
- 1989**
1^{er} avril : tentative de coup d'Etat.
- 1990**
10 mars : intérim de Etha Pascal Trouillot.
16 décembre : élection de Jean-Bertrand Aristide à la présidence de la République avec 67,7% des voix.
- 1991**
7 janvier : tentative de coup d'Etat.
7 février : investiture de J.-B. Aristide.
30 septembre : coup d'Etat du général Raoul Cedras.
1^{er} octobre : condamnation internationale du coup d'Etat, notamment la France et les pays européens, les Etats-Unis, le Canada et le Venezuela...
8 octobre : l'Organisation des Etats américains vote l'embargo commercial.
- 1992**
10 juin : nomination de Marc Bazin comme Premier ministre du gouvernement *de facto*.
11 novembre : nouvel appel pour l'augmentation de l'aide humanitaire via les ONG.
- 1993**
8 janvier : plan de sortie de crise proposé à l'OEA et à l'ONU par J.-B. Aristide.
13/14 février : arrivée des premiers observateurs internationaux de la mission civile pour le respect des droits de l'homme.
22 mars : quatrième mission en Haïti de Dante Caputo, médiateur de l'ONU et de l'OEA.

L'enjeu haïtien

Haïti est un enjeu apparemment mineur. Bien sûr, Haïti est une culture, une langue, un peuple. Une nation américaine à l'égal des autres. Le sort de la démocratie y est, de ce fait, aussi important ici qu'ailleurs. Mais Haïti est un petit pays, peuplé d'un peu moins de sept millions d'habitants. Il est aussi très pauvre : seul pays de l'hémisphère nord à faire partie des pays les moins avancés, le revenu par tête n'y excède pas 370 \$ par an. C'est aussi un pays créole et francophone, partiellement isolé dans un continent partagé entre le monde ibéro-américain et l'aire anglophone. C'est enfin une culture politique dominée au xx^e siècle par deux grands échecs historiques : l'occupation américaine (1915-1934) et la dictature duvalériste (1957-1986).

On mesure ainsi la mutation politique qu'a amorcée le pays le 29 mars 1986 en adoptant à une écrasante majorité (98 %) une constitution démocratique. Les tensions provoquées par cet événement ont été immédiates : fausses élections, quatre coups d'Etat dont un avorté, intimidations et violences, jusqu'à ce que le peuple puisse élire, très majoritairement (67 %), le père salésien Jean-Bertrand Aristide à la tête de l'Etat.

Ni l'armée, ni les élites économiques et intellectuelles du pays n'ont trouvé de chemin politique pour sortir le pays d'une stagnation économique structurelle. Au contraire, le pillage de l'Etat, l'accaparement, l'affairisme et les intérêts particuliers ont très largement dominé la période duvalériste, comme la transition à dominante kaki qui a suivi. Il était donc logique que la démocratie ait pris la forme d'un radicalisme d'un type nouveau, tout entier appuyé et orienté par le soutien et l'espoir de la majorité : les pauvres. Le mouvement *Lavalas* (du nom des torrents de pluies tropicales qui nettoient tout sur leur passage) est devenu la figure d'une exigence qui allait devenir un affrontement.

Conjuguer démocratie et développement était le défi posé au gouvernement d'Aristide. Les blocages politiques et institutionnels se sont aggravés rapidement et le coup d'Etat militaire est venu indiquer que les résistances au changement prendraient, une dernière fois peut-être, une voie anticonstitutionnelle, violente et sans issue.

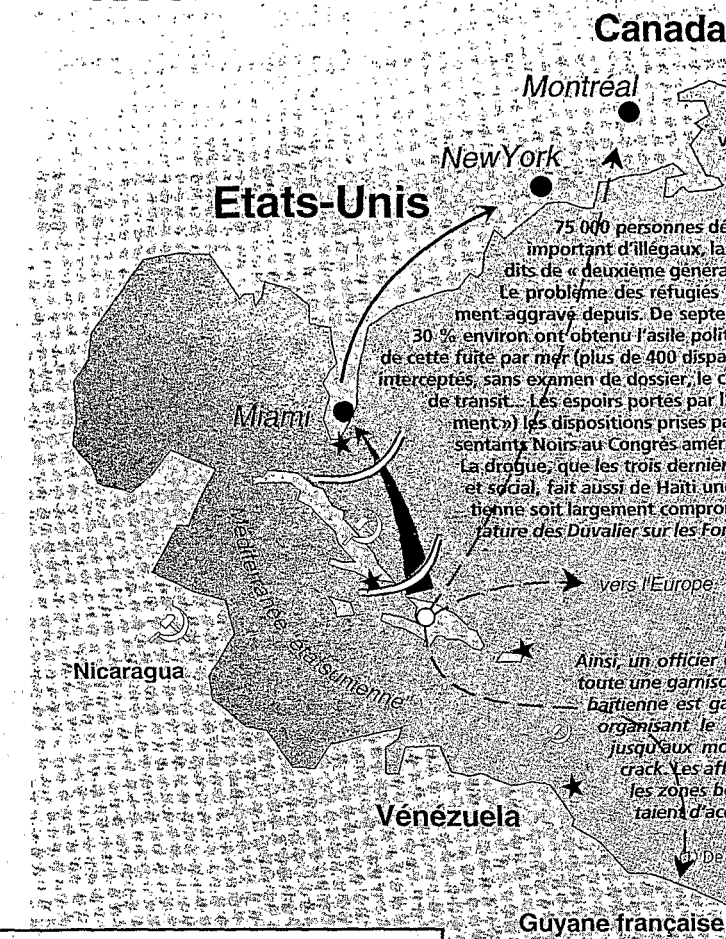
DÉMOCRATIE ET EMBARGO. Les putschistes ne pouvaient plus compter cependant sur un climat de guerre froide et sur la hantise d'une subversion élargissant le camp communiste dans l'arrière-cour latino-américaine pour imposer leur pouvoir *de facto*, comme l'avaient fait avant eux tant de régimes du continent. A nouvelle époque, nouvelles règles internationales : ni l'Organisation des Etats américains (OEA), ni les principales puissances diplomatiques influentes ne pouvaient accepter un renversement par les armes d'un régime qui était présenté comme l'un des exemples de la démocratisation progressive du monde.

Les Etats-Unis en particulier, immensément puissants dans les Caraïbes, pouvaient difficilement appliquer un strict embargo sur Cuba pour cause de dictature et s'accommoder d'un coup d'Etat contre un régime qu'ils avaient bon gré mal gré reconnu – démocratie oblige – voire soutenu. L'embargo commercial (à l'exclusion de l'aide humanitaire, des produits alimentaires de base et de la presse) devenait, après les protestations diplomatiques énergiques des principaux gouvernements des pays industrialisés et latino-américains, l'arme toute désignée à utiliser pour exiger un retour à la légalité. L'isolement diplomatique et commercial de l'île devait permettre d'aboutir rapidement à une solution politique compatible avec la constitution du pays.

En règle générale, les opinions publiques et les cercles spécialisés se sont réjouis des décisions prises d'abord par l'OEA, puis par les principaux bailleurs de fonds (France, Canada, Suisse, Allemagne, Japon...). Mais comme dans d'autres cas, « les effets boomerang » de l'embargo (selon l'expression de Jean-François Deniau⁽¹⁾) ont commencé à se faire sentir sitôt que tardait le retour à la normale.

« L'embargo a été un jeu cruel. Peut-être qu'il est devenu plus difficile pour les pauvres d'Haïti d'obtenir des engrais ou du propane, mais l'approvisionnement en cognac, whisky et pétrole n'a pas été coupé. Aucun mécanisme coercitif n'a été mis en place. De

L'espace géopolitique



Pour les Etats-Unis, une question de politique intérieure

La côte Est de l'Amérique du Nord est devenue, au cours des dernières décennies « le dixième département » d'Haiti. Le Service d'immigration et de naturalisation américain estime que 350 000 à 400 000 Haïtiens, nés en Haïti, naturalisés ou immigrants permanents vivent aujourd'hui aux Etats-Unis.

Pour mesurer l'ampleur du phénomène sur la côte Est il faut ajouter les 75 000 personnes détenant des visas temporaires, un nombre indéterminé mais probablement important d'illégaux, la population haïtienne au Québec (53 000 personnes environ) et les Haïtiens dits de « deuxième génération ». Un Haïtien sur sept au moins fait donc partie de cette diaspora.

Le problème des réfugiés et des *boat people*, déjà important avant le coup d'Etat (1), s'est brusquement aggravé depuis. De septembre 1991 à décembre 1992, 39 000 *boat people* ont été recueillis – dont 30 % environ ont obtenu l'asile politique. Les groupes de défense des droits de l'homme soulignent le danger de cette fuite par mer (plus de 400 disparus au cours des derniers mois), le refoulement systématique des migrants interceptés, sans examen de dossier, le contrôle et l'internement spécifique des Haïtiens séropositifs, les conditions de transit. Les espoirs portés par l'élection de Bill Clinton se sont estompés alors qu'il reprenait (« provisoirement ») les dispositions prises par son prédécesseur en mai 1992 (2), mais le *black caucus* (le lobby des représentants Noirs au Congrès américain) veille.

La drogue, que les trois dernières administrations américaines ont mis au centre de leur agenda politique et social, fait aussi de Haïti une question intérieure américaine. Il semble en effet avéré que l'armée haïtienne soit largement compromise dans le trafic intense du bassin caraïbe : « L'impact délétère de la dictature des Duvalier sur les Forces armées d'Haïti est suffisamment connu. Il en est autrement du trafic de la drogue, dont peu de gens devinent l'étendue, alors que cette activité criminelle constitue aujourd'hui l'une des principales menaces à notre souveraineté nationale. Nombre des membres de l'armée, déjà coutumiers de la corruption généralisée régnant dans cette institution, n'ont pas résisté aux énormes pots-de-vin offerts par les cartels de la cocaïne. Ainsi, un officier comme le colonel Jean-Claude Dessalines pouvait littéralement entretenir toute une garnison à partir des revenus provenant de la protection du trafic. En fait l'armée haïtienne est gangrenée par ce trafic et ses activités connexes; depuis l'officier général organisant le transit de chargements de cocaïne atteignant des centaines de kilos, jusqu'aux moins gradés protégeant les dealers locaux ou revendant eux-mêmes du crack. Les affectations à la sécurité des ports et des aéroports, les commandements dans les zones bénéficiant de ports naturels, devenaient des faveurs convoitées et permettaient d'accumuler rapidement fortune et pouvoir (3). »

(1) De 1980 à 1990, près de vingt-trois mille Haïtiens ont été interceptés par les gardes-côtes américains. Onze seulement ont obtenu l'asile politique.

(2) *Haiti Insight*, A Bulletin on Refugees and Human Rights Affairs, édité par la National Coalition for Haitian Refugees, 16 East 42nd Street, 3rd Floor, New York, NY 10017-6907, Etats-Unis.

(3) *Haiti, un an après le coup d'Etat*, Les éditions du Cidihca, Montréal, décembre 1992, pp. 39-40.

Deux mondes superposés :

o Celui hérité de la guerre froide, en voie de disparition :

☐ les foyers « communistes » : Cuba, Nicaragua et Grenade

★ les bases américaines importantes : Key-West (Floride), Porto Rico, Trinidad et Guantanamo (Cuba)

o Celui, actuel, de l'émigration et des *boat-people* :

— Miami, New-York, Montréal (les trois pôles du « 10^e département »)

→ flux des *boat-people* (réfugiés les plus pauvres)

↪ barrière des gardes-côtes US de Key-West et de Guantanamo

↪ flux d'émigration plus complexes de réfugiés moins modestes

↪ (vers le Canada, la Guyane, la Guadeloupe et l'Europe).

Destination : Floride. Entre les naufrages et la vigilance des gardes-côtes américains, les chances de fuir la misère et la répression sont bien minces.



L'espace diplomatique

Les pressions internationales et la démocratie

Si l'OEA a rapidement décidé un embargo commercial et diplomatique contre le régime de facto, cette organisation a en revanche refusé le blocus naval ou les pressions militaires. Le principe de non-intervention est solidement ancré dans les pays latino-américains, toujours inquiets de l'excès de puissance des Etats-Unis.

La « porosité » de l'embargo peut être attribuée principalement aux appétits commerciaux d'acteurs économiques divers, mal contrôlés et jamais sanctionnés, ainsi qu'à la frontière avec la République dominicaine, incontrôlable.

Un certain nombre d'observateurs accusent aussi les Etats-Unis, puissance déterminante, de double jeu et de ne pas prendre les moyens d'un succès de l'embargo.

L'Assemblée générale de l'ONU, tout en critiquant le coup d'Etat, s'est refusée à aller plus loin en raison de l'opposition de certains pays non-alignés, inquiets eux aussi des ingérences internationales. En revanche, l'ONU a été active par le biais de différentes commissions et coorganise avec l'OEA une mission civile d'observation (140 observateurs étaient déployés en Haïti en mars 1993, dont la présence a permis, dans un certain nombre de cas, de limiter les atteintes à la sécurité de la population).

L'Europe communautaire s'est refusée, pour des raisons juridiques internes, à prendre la décision de l'embargo. Elle n'a pas non plus suspendu Haïti des accords ACP-CEE (convention de Lomé). Elle a en revanche gelé les versements au titre du STABEX, contrôlé et adapté son aide et soutenu le blocus diplomatique.

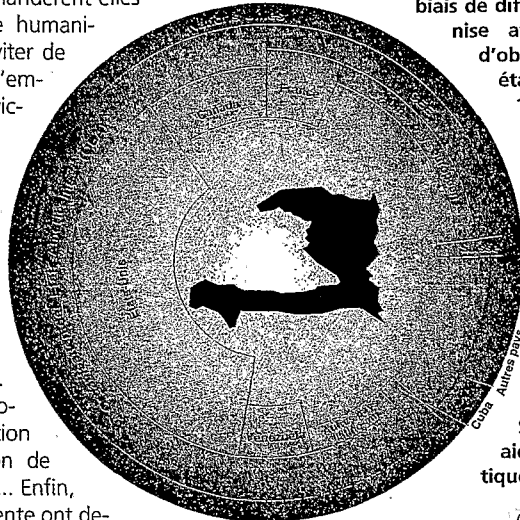
Cartes : Doryane Kermol, Pierre-Jean Roca
© Courrier de la Planète, mai 1993

nombreuses nations dans le monde ont ignoré l'embargo » constatait, en juin de l'année dernière, Tony P. Hall, président au Congrès américain du Comité spécial sur la faim. Il ajoutait : « Certains disent qu'on devrait abandonner, lever l'embargo et laisser le peuple haïtien se débrouiller avec un nouveau dictateur. Mais si la morale a un sens en politique, nous ne pouvons pas reculer. Le monde subit un test en Haïti. Notre crédibilité est en jeu. » Cette position est restée celle d'une grande partie de la communauté internationale et de l'essentiel des forces politiques haïtiennes. Elle montre cependant les paradoxes et les limites de la « conditionnalité démocratique », dans le jargon des experts, imposée via un embargo, sur laquelle les cas de l'ex-Yougoslavie, de l'Irak ou du Libéria nous obligent aussi à réfléchir.

LES ONG DANS LA TOURMENTE. La décision d'inclure l'aide publique au développement et l'assistance technique étrangère (ATE) dans la procédure d'embargo était justifiée par le fait qu'elles représentaient des ressources considérables pour l'Etat haïtien, comme le note un document d'octobre 1992 préparé par le Comité de coordination de l'aide humanitaire (Gouvernement de la République haïtienne) sur le « Cadre général pour un plan d'aide humanitaire » : « En 1988 l'ATE équivalait à 75 % du budget de fonctionnement des ministères, à 50 % du budget d'investissement du Trésor public, à 80 % de la masse salariale de la fonction publique, à 41 % du PNB, à 44 % des entrées de capitaux et à 12 % du déficit de la balance des paiements. »

Dans la perspective d'une pression forte mais de courte durée, cette décision allait de soi, même si elle affectait considérablement le travail d'ONG engagées dans des actions de développement auprès des organisations haïtiennes. Beaucoup de projets ont été ainsi suspendus ou réorientés. Mais au bout de quelques mois, les ONG les plus impliquées sur le terrain constatèrent que leur retrait risquait de défavoriser les espaces de démocratie et d'organisation encore existants. Aussi demandèrent-elles instamment un élargissement de la notion « d'aide humanitaire » pour pouvoir continuer à travailler. Il fallait éviter de pénaliser la majorité de la population, favorable à l'embargo, bien qu'elle en fût, finalement, la principale victime.

De nombreuses ONG de développement, souvent présentes depuis fort longtemps dans le pays, ont été contraintes de changer de stratégie et d'activité, en raison de l'embargo et de la répression. Les ONG de solidarité, plus autonomes à l'égard des gouvernements, ont renforcé leurs programmes sur place tout en élargissant leurs réseaux dans les pays développés. Nombre d'ONG dépendantes de financements publics ont été amenées à réduire ou suspendre leurs activités. D'autres ont transféré leurs ressources et leurs programmes vers des actions dites d'urgence – dont la notion s'est par ailleurs considérablement étendue : gestion de l'eau, distribution de semences, programmes de santé... Enfin, un certain nombre d'ONG spécialisées dans l'action urgente ont démarré des opérations en Haïti.



Assassinats et violences

Depuis septembre 1991, les sources spécialisées font état de 3 000 exécutions sommaires extrajudiciaires, 4 500 cas de détentions arbitraires, plus de 2 000 personnes victimes de violences physiques ou blessées par balles, de nombreux cas de torture et mauvais traitements pendant les arrestations et de 2 030 incursions dans des domiciles privés, perquisitions violentes et destructions.

Commerce : importations et exportations
(en pourcentage des flux,
données Banque mondiale, 1989)

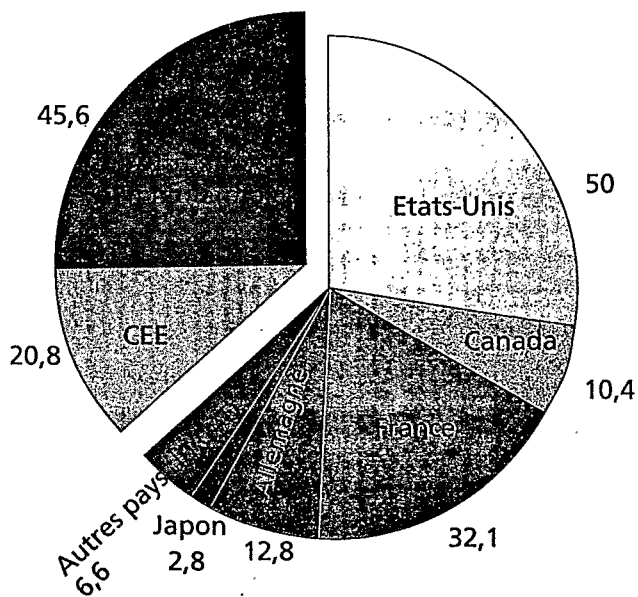


Commerce : les statistiques du commerce extérieur Haïtien sont très peu fiables. Les principales sources disponibles divergent notablement. La représentation ci-dessus ne prétend donc donner que des ordres de grandeur et des parts relatives. Les importations de l'année 1989 sont évaluées à 246 millions de dollars et les exportations à 195.

Aide : l'évaluation des montants des aides dirigées vers Haïti est plus difficile encore. Aux fonds gouvernementaux bilatéraux ou multilatéraux, s'ajoutent ceux drainés par les organisations non gouvernementales. La différence entre engagement et versement n'est jamais très aisée. Les données présentées dans la figure ci-contre sont celles réunies par le Comité d'aide au développement (OCDE) pour l'année 1990. Elles n'ont, là encore, qu'une valeur très indicative.

Il faut noter que le gouvernement constitutionnel avait obtenu de nombreux engagements de la part des principaux pays donateurs. Le 10 juillet 1991, J.-B. Aristide pouvait se prévaloir au terme de la réunion de Paris d'une somme de 511 millions de dollars – soit près de 25% du PNB national ! La France en 1991 a dégagé 220 millions de francs pour la coopération bilatérale et les Etats-Unis avaient voté un programme quinquennal d'un milliard de dollars pour reconstruire l'économie haïtienne – aujourd'hui partiellement suspendu.

Aides multilatérales et bilatérales
(en millions de dollars données CAD pour l'année 1990)



De leur côté, les organisations haïtiennes, dites de promotion du développement (OPD – regroupées au sein de l'Inter-OPD, voir p. 22), ont analysé la situation, exprimé un certain nombre de recommandations, proposé des modalités et des actions d'aide d'urgence, tout en demandant une plus rigoureuse application de l'embargo. Déjà mobilisée pendant la période d'exercice du gouvernement Aristide sur la politique de développement, l'Inter-OPD poursuit aujourd'hui sa réflexion sur l'aide dans des conditions difficiles.

Les politiques d'ajustement structurel, les modalités d'action de la Banque mondiale depuis ses accords avec le Fonds monétaire international, ont banalisé l'exigence de conditions macro-économiques pour délivrer aide et prêts au développement. Plus récemment, des conditions écologiques ont été

posées dans certains cas. A côté de « Si la morale a un sens en politique,

cette « conditionalité verte » apparaît aussi la « conditionalité bleue ». Exiger le respect de la démocratie nous ne pouvons pas reculer.

comme préalable à toute coopération est de plus en plus systématiquement envisagé comme un moyen de pression contre des régimes jugés illégitimes. Quelle position alors les organisations de solidarité internationale doivent-elles adopter ? Si elles souscrivent à cette « conditionalité démocratique » imposée à un Etat autoritaire, elles travaillent aussi avec les populations qui sont victimes.

Notre crédibilité est en jeu. »

Les ONG doivent alors être en mesure de prendre du recul par rapport aux jeux de la diplomatie internationale, tout en en tirant le meilleur parti. Regroupées et coordonnées, mais surtout fortement reliées aux partenaires des pays concernés, elles peuvent, le cas haïtien l'a montré en France comme dans d'autres pays, contourner les effets pervers de logiques diplomatico-économiques sur lesquelles elles ont peu de prise. Au prix de quelques contorsions terminologiques (du développement à l'urgence) elles ont pu maintenir – avec la « complicité » des Etats donateurs, il faut le reconnaître – des relations de solidarité et d'assistance avec leurs partenaires.

La combinaison des mesures de rétention diplomatique et économique avec la poursuite ou l'amplification de mesures d'aide humanitaire risque de devenir de plus en plus fréquente. Plus largement, l'exigence par les Etats et les institutions internationales de diverses conditions, « bleues » ou « vertes », posera des questions majeures au secteur non-gouvernemental engagé dans des actions de développement. Ce dernier devra donc renforcer sa capacité d'analyse, de surveillance – par des observatoires de la coopération par exemple – et d'interpellation des différentes instances de l'Etat, notamment le pouvoir législatif.

Cécile Bérut, François Lerin, Agnès Temple.

(1) Député, ancien ministre français des Affaires étrangères. Jean-François Deniau a publié *L'arme économique et les relations Est-Ouest*, in *Après la détente*, Paris, Hachette, coll. Pluriel, 1982.

Embargo ou passoire ?

La seule évaluation des violations de l'embargo imposé à Haïti dont nous disposons est un rapport officiel américain. Selon ce dernier, entre octobre 1991 et mai 1992, une douzaine

de pays d'Europe, d'Amérique du Sud et d'Afrique ont violé l'embargo commercial. Ces pays (Allemagne, Antilles hollandaises, Argentine, Barbade, Belgique, Brésil, Colombie, République dominicaine, France, Grande-Bretagne, Portugal, Sénégal et Venezuela) ont permis à Haïti d'importer, par le jeu de détournements de bateaux et de ventes intermédiaires, un million de barils de pétrole, de l'acier, du fil de fer barbelé, de la bière, des outils, du vin, des cosmétiques, des produits chimiques, des pneus, des moteurs, des chaudières à vapeur et une large gamme d'autres produits. Par ailleurs, l'armée haïtienne au pouvoir est régulièrement approvisionnée en pétrole et en munitions par la République dominicaine.

Embargo mode d'emploi

Selon Peter Wiles⁽¹⁾, plusieurs facteurs peuvent compromettre l'efficacité d'un embargo. D'abord, l'Etat qui en sanctionne un autre « attribue à tort à son adversaire ses propres motivations alors qu'en fait, il peut se retrouver confronté à un ayatollah parfaitement indifférent au sort économique de son pays ». Ensuite, il « surestime ses propres pouvoirs (et tend donc) à négliger les facultés d'adaptation de sa "victime" ». Enfin, « il n'a pas le courage de se servir de ses meilleures armes »... En l'occurrence, dans le cas d'Haïti, une stricte application de l'embargo, notamment sur les armes et le pétrole.

(1) Peter Wiles, Quelques réflexions sur l'embargologie, réponse à Georges Sokolof, in *Après la détente*, Hachette, coll. Pluriel, Paris, 1982.

Des Haïtiens réclament l'embargo

Le 30 octobre 1991, dans une lettre adressée au secrétaire général de l'OEA, quarante-deux représentants de la société haïtienne réclament un embargo rapide et rigoureux. « Plus l'embargo sera rapidement et très rigoureusement appliqué, moins nos souffrances dureront. Les effets de l'embargo ne sauraient de toutes façons être comparés aux souffrances occasionnées par ce sanglant coup d'Etat. »

La francophonie n'est pas qu'une question de culture. La ligne de partage entre pays riches et pauvres la traverse. Depuis son troisième sommet, en 1991 à Paris, la question de la démocratie et du développement est sur la table. Pour Haïti, les ONG des pays donateurs d'expression française cherchent des réponses et s'organisent.

Côté francophonie

Le Canada a officiellement pris position pour appliquer les sanctions votées par l'Organisation des Etats américains (OEA) contre le pouvoir *de facto* en Haïti. L'embargo économique décidé par l'OEA ne concernait toutefois pas l'aide humanitaire, et la coopération canadienne a maintenu une part de ses programmes transitant par les ONG. L'aide du gouvernement canadien, estimée à 15 millions de dollars par an pour Haïti, est gérée par l'Agence canadienne de développement international (ACDI). L'ACDI partage ce budget entre deux volets : l'aide bilatérale, aide d'Etat à Etat, et le « partenariat », aide directe aux ONG, pour un montant de 4 millions de dollars.

Suspendue en septembre 1988 à la suite de l'incendie de l'église Saint Jean Bosco, causée par des groupes para-militaires, l'aide bilatérale – le budget le plus important – avait fait l'objet de négociations pour son rétablissement dès l'arrivée du président Aristide. De fait, ce volet finançait essentiellement des ONG sous-traitant l'exécution de projets pour le compte de l'ACDI.

C'est le programme bilatéral qui a été le plus affecté par l'embargo. Plusieurs projets ont été stoppés. Une cinquantaine de coopérants ont été rapatriés. Le volume de l'aide canadienne a été diminué et une partie des fonds disponibles reconvertie en un programme d'aide humanitaire.

Plusieurs ONG intéressées aux réalités haïtiennes auraient préféré une autre stratégie de la part de l'ACDI. Les militaires au pouvoir ont durement frappé l'ensemble des organisations haïtiennes. La déstabilisation de tous les groupes de base a été systématique.

Lors d'un important colloque tenu à Montréal, les participants ont alors recommandé de « reprendre l'aide bilatérale canadienne canalisée par les ONG dans le but de renforcer les organisations de base et les ONG haïtiennes dans leur lutte contre la répression et dans leurs efforts de restructuration ».

Toutefois, même si le volume de l'aide canadienne a diminué, la solidarité des organismes canadiens avec Haïti s'est renforcée. Prises de position pour condamner le coup d'Etat, actions pour favoriser la libération de partenaires haïtiens arrêtés arbitrairement, actions pour dénoncer le saccage des locaux de plusieurs organisations populaires, actions de plusieurs ONG de développement canadiennes pour soutenir les projets des partenaires en Haïti... On a constaté que la très grande majorité des missionnaires canadiens ont choisi de demeurer en Haïti malgré la crise. Parmi eux, plusieurs travaillent en solidarité avec des organisations de base. Enfin, la communauté canado-haïtienne au Québec reste très mobilisée. Des démarches ont été effectuées auprès du gouvernement canadien et d'organisations internationales pour qu'ils exercent toutes les pressions possible en vue de faire respecter le choix que le peuple haïtien a exprimé lors des élections du 16 décembre 1990.

Jacques Raymond

Fonds-délégué Aqoci-Haïti

(Association québécoise des organismes de coopération internationale)

Face à l'urgence, à la nouvelle situation créée par le coup d'Etat et en réponse aux sollicitations des partenaires haïtiens, les ONG suisses ont, en septembre 1992, défini une plate-forme commune pour coordonner leurs actions et les rendre plus efficaces.

Trois domaines principaux de travail ont été définis : l'information, les droits de l'homme et la coopération au développement. Sur ce dernier point, les vingt-deux organisations signataires s'engagent dans « une réflexion critique sur les pratiques de développement » et pour cela entreprennent un effort d'échange d'informations, de coordination des actions en Suisse, de promotion de la concertation entre les acteurs du développement en Haïti et « d'évaluation conjointe des actions de coopération au développement ».

En 1990, cinquante-et-une organisations menaient des actions humanitaires et de deve-

Canada Le dilemme de l'humanitaire et du politique

Une langue sert à unir

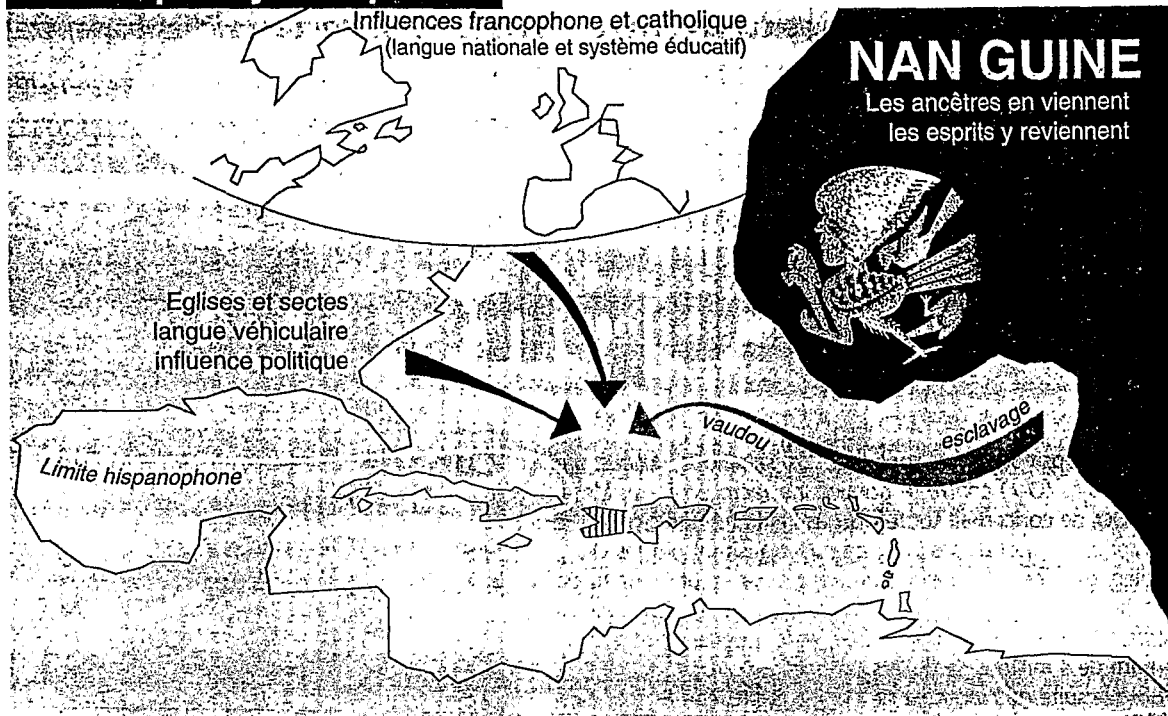
Le Canada, qui affecte pour sa part cinquante observateurs à la mission de l'OEA/ONU en Haïti et lui apporte une contribution de 2 millions de dollars, a rappelé à l'ordre, le 18 mars, par la voix de son Premier ministre, Brian Mulroney, la communauté francophone. « La francophonie, c'est le sentiment intime et profond qu'une langue sert avant tout à unir, à communiquer et à agir en faveur du bien commun », a-t-il souligné, avant de conclure : « Voilà notre obligation envers la population haïtienne et le président Aristide ».

(Une semaine en Haïti, 16-23 mars 1993)

Suisse « La résistance du peuple haïtien interpelle notre solidarité »



L'espace symbolique



Carte : Doryane Kermel, Pierre-Jean Roca © Courrier de la Planète, mai 1993

loppement dans l'île pour un montant de 10 millions de francs suisses, répartis dans près de cent cinquante projets, pour l'essentiel mis en place par des partenaires haïtiens. Après le coup d'Etat, la majorité des projets sont restés en place, même si un certain nombre ont été réorientés et si une plus grande part a été accordée à l'humanitaire et l'urgence, comme par exemple dans le secteur rural, où ont été mis en place des programmes de recapitalisation et de distribution de semences.

A lire : Haïti Nouvelles, bulletin suisse du Centre de recherches et de documentation, 5 numéros par an. Case Postale 125, 1211 Genève, Suisse (35 FS/an).

France Les ONG mobilisées

Dossier préparé par Cécile Bérut, François Lerin et Agnès Temple avec les collaborations de Pierre-Jean Roca et Doryane Kermel (CEGET/CNRS, Bordeaux), Alain Le Gentil (Collectif Haïti de France), Charles Hanrahan et Lizanne Dinoto (Congressional Research Service, Washington), Ellen Zeisler (National Coalition for Haitian Refugees, New-York), Claire-Lise Zaugg (Plate-forme Haïti, Genève), Antoine de Ravignan, Laurence Tubiana (Solagral-Paris). Les matériaux de ce dossier ont été élaborés en collaboration avec l'IMEF-CEREHA (Institut montpellierain d'études françaises - Cellule de recherche haïtienne), avec l'aide de la Commission des communautés européennes (DG VIII).

■ LE COLLECTIF HAITI DE FRANCE, créé en 1986, regroupe des ONG et des adhérents individuels intéressés par la question haïtienne. Il a pour objectifs de faire connaître la situation en Haïti, de favoriser le rétablissement de la démocratie, de concourir au développement du pays, de favoriser la coordination des ONG intervenant en Haïti, de soutenir les médias dans l'île et d'aider à l'accueil des réfugiés. Le collectif publie un hebdomadaire bien informé : *Une semaine en Haïti*. Il participe également à l'élaboration et à la diffusion du mensuel publié par Haïti solidarité internationale (Hsi, Port-au-Prince), *Haïti information libre*.

Une semaine en Haïti, 49^{er}, rue de la Glacière, 75013 Paris (350 F/an).

Haïti information libre, 24, rue Crémieux, 75012 Paris. (150 F/an).

■ LA CIMADE (Service œcuménique d'entraide) qui soutient d'importants projets en Haïti, a créé avec près de vingt ONG européennes un vaste réseau de solidarité et d'appui aux organisations haïtiennes de défense des droits de l'homme et d'éducation populaire. Il a co-publié, avec OXFAM-Belgique et l'Action de Carême Suisse romande, une brochure intitulée : « Haïti, une espérance qui ne sera pas tuée » (*Cimade-Info*, numéro spécial, décembre 1992, 176, rue de Grenelle, 75007 Paris).

■ LE CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement) mène de nombreuses actions dans les secteurs de l'agriculture, la santé, l'éducation et les médias. L'Eglise catholique est très présente en Haïti : section haïtienne de la commission Justice et paix, Secours catholique et, pour l'éducation, Délégation catholique pour la coopération (DCC).

■ De nombreuses autres ONG françaises ont tissé des liens de solidarité avec Haïti : Arv (Association française des volontaires du progrès, très liée à la coopération bilatérale française et qui a suspendu tous ses projets après le coup d'Etat), INTERAIDE (qui apporte une assistance technique sur l'hydraulique, la santé, l'agriculture et l'éducation, et dont certaines actions sont financées par le CCFD, Comité français contre la faim), Aicf (Action internationale contre la faim, avec des projets d'approvisionnement en eau, d'assainissement, de nutrition infantile et des opérations d'aide alimentaire d'urgence). Enfin, Vsf (Vétérinaires sans frontières) et M: (Médecins sans frontières), qui n'étaient pas présents auparavant en Haïti, ont développé des programmes dans le cadre de l'aide d'urgence.

G. D. Kennel

COURRIER

DE LA PLANÈTE

environnement, alimentation, trois défis pour un monde solidaire

sous embargo

16
1993

ut-il
er la
ération

de graine
evoltes

40-1950
eaux jours
Pastorale
ameroun

FREDO
ET DOMINIQUE
AVEC
DROLE



photographie of Cedric